



COMPTE RENDU
Réunion du Conseil Municipal
Séance du lundi 4 avril 2022

Présents : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine COLLINET, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Jean-Pierre EVRARD, Pierre ANTKOWIAK, Emilie THOUARD, Grégory GAYON, Thierry FEUILLET

Absent excusé : Catherine OLIVIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre EVRARD

Absent non excusé : Marie-Laure DAVARD

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Approbation du Compte de Gestion 2021,
- Approbation du Compte Administratif 2021,
- Affectation du résultat,
- Vote du Budget Primitif 2022,
- Vote des taux d'imposition 2022 sur les propriétés bâties et non bâties,
- Votes des subventions aux Associations,
- Acceptation du devis définitif de rénovation de l'éclairage public,
- Nomination du Délégué Agent au CNAS au sein de la commune,
- Délibération rectificative d'ouverture de crédit des investissements avant le vote du budget.

Questions diverses

Tour de Table

Délibération 1

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, sous la présidence de Jean-Michel MESTIVIER 1er adjoint au maire et à l'unanimité des membres présents,

DECLARE

Que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

APPROUVE

Ce compte de gestion 2021.

Délibération 2

Objet : Vote du compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 du budget principal de la Commune et le Compte de Gestion de l'exercice 2021 qui lui ont été remis par le Receveur Municipal.

En l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Jean-Michel MESTIVIER, 1er Adjoint au Maire, ce compte administratif est examiné.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

le Compte Administratif 2021.

Délibération 3

Objet : Compte administratif 2021 – affectation des résultats

Constatant que le Compte Administratif 2021 présente :
Un excédent cumulé de fonctionnement de : 135 502,60 €
Un excédent cumulé d'investissement de : 1 176,05 €

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE D'AFPECTER

Les résultats excédentaires ainsi qu'il suit :

- Excédent d'investissement (R001) : 1 176,05 euros
 - Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (C/1068) : 20 805,95 euros
 - Excédent de fonctionnement (R002) : 114 696,65 euros
-

Délibération 4

Objet : Vote du budget 2022

Vu le compte de gestion 2021 présenté par le Receveur Municipal
Vu le compte administratif 2021
Vu l'affectation des résultats de 2021
Vu l'ensemble des recettes et des dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE

- Le budget 2022 :
En fonctionnement
En investissement
qui s'équilibre :
En fonctionnement à 340735.65 €
En investissement à 87000 €
A l'unanimité des membres présents.

Délibération 5

Objet : vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de garder les mêmes taux des taxes pour 2022. Cependant, il conviendra de rédiger la délibération en tenant compte des informations apportées par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE

⇒ Les taux des deux taxes ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
↳ taxe sur foncier bâti	17.98 %	17,98 % + taux départemental : 24,40% = 42,38%	42,38%
↳ taxe sur foncier bon bâti	44.50 %	44.50 %	44,50%

Délibération 6

OBJET: Subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement pour le budget 2022.

Le Conseil Municipal

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

URNPA	150,00 €
ACPG – CATM de St Laurent des Bois	75,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	75,00 €
ADMR	466,50 €
ZIK AUTAIN	160,00 €

Association des Secrétaires de mairie	25,00 €
Comité des fêtes de St Laurent	150,00 €
Centre de formation des apprentis	100,00 €
Conciliateurs de justice	100,00 €

	1301,50 €

Délibération 7

OBJET: Acceptation du devis définitif dans le cadre de la requalification et de la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été retenu, suite aux appels d'offre, la société CITEOS / INEO dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public. Le coût total est décomposé comme ceci :

ST-LAURENT-DES-BOIS Remplacement foyers vétustes et énergivores	Montant H.T. Total	23 253,40 €
	T.V.A. 20 %	4 650,68 €
	Montant T.T.C. Total	27 904,08 €
ST-LAURENT-DES-BOIS (ARMOIRES & AS4)	Montant H.T. Total	6 349,80 €
	T.V.A. 20 %	1 269,96 €
	Montant T.T.C. Total	7 619,76 €
	Montant H.T. Total	29 603,20 €
	T.V.A. 20 %	5 920,64 €
	Montant T.T.C. Total	35 523,84 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'accepter le devis de CITEOS / INEO dans la cadre de la rénovation et de la requalification de l'éclairage public.

Délibération n°8

OBJET : Élection du délégué Agent au sein du C.N.A.S – Comité National d'Action Sociale pour le Personnel

Suite au départ de Madame MARVILLE Anne-Charlotte, il convient de nommer un délégué Agent au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire Audrey DESRUS, secrétaire de mairie comme Délégué Agent.

Délibération n°9

OBJET : Délibération rectificative 2022-04 – autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une délibération rectificative à la demande de la trésorerie de Vendôme, relative aux crédits d'investissements ouverts avant le vote du Budget 2022.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget principal dans la limite de 13 707,47 € (représentant ¼ des crédits d'investissement de 2021 soit un total de 54 829,91€) , selon la répartition ajustée suivante :

Chapitre ou opération	Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant du crédit à ouvrir
Chapitre 21	2135	Alimentation électrique	1400€
Chapitre 21	21538	Acompte maîtrise d'œuvre rénovation éclairage public	1500€
Chapitre 21	2158	Perche Elagage	1000€
Chapitre 20	2051	Segilog logiciel	2000€

Total : 5900€ soit inférieur au plafond autorisé de 13707,47€.

QUESTIONS DIVERSES

Augmentation du tarif de l'électricité pour les collectivités

Sur la dernière facture d'EDF, on constate une augmentation de 63,61% de KWh (6,76c€ à 11,06c€) à compter du 1^{er} février 2022. A l'avenir des mesures d'économies d'énergie seront à prendre si ces augmentations perdurent ainsi qu'une concertation avec le SMVOS pour réduire le coût au sein de l'école.

Lettre à la DDE pour le STOP de Villesiclaire

Il a été envoyé un courrier à DDE concernant le STOP de VILLECLAIRE qui a déjà causé plusieurs accidents matériels.

Compte rendu de la réunion avec l'ATD sur l'étude cœur de village et décision sur la suite à donner.

Un technicien va observer les comportements dans le village sur une journée. Les subventions possibles sont : DSR, DETR, DDAD (modalité alternative) et amendes de police.

Coût de l'étude entre 1500€ et 3000€ et il faut compter un délai de 7 mois pour débiter l'étude.

Il y a 3 prestations gratuites au choix :

- Avis sécurité localisé,
- Pré diagnostic de voirie,
- Visite des ouvrages d'art.

Une étude du cœur de village coûterait de 1500€ à 3000€, les membres du conseil sont favorables à cette étude.

Départ du locataire de l'appartement communal

Nous avons eu un préavis de départ du locataire de l'appartement appartenant à la commune. Un débat a eu lieu concernant le montant du loyer et une révision à la baisse est envisagée.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.